

REGION WALLONNE

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

Direction des Hébergements touristiques
Cellule Hôtellerie, Hébergements de Terroir et
Meublés de vacances

Avenue Gouverneur Bovesse 74 à 5100 NAMUR



AUTORISATION pour l'utilisation de la dénomination

Meublé de vacances

Vu l'attestation de sécurité - incendie délivrée par Monsieur le Bourgmestre de Durbuy en date du 22/02/2011 ;

l'autorisation N° MVLX6444

est délivrée à la: N.V.- "D.S. SYSTEMS"

sise Paddegatstraat, 49 à 1880 Kapelle-op-den-Bos

lui permettant d'utiliser la dénomination « Meublé de vacances »,

pour le logement "L'ORÉE DE BOMAL-LE JADE" sis rue de Tohogne, 26/2 à 6941 Bomal,

classé en catégorie **3 clefs (NN₂)**.

Capacité : 15 / 15 personnes + 1 lit bébé.

La validité de la présente autorisation est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, l'autorisation et le classement peuvent être retirés temporairement ou définitivement.

L'autorisation est accordée pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 21/02/2021.

Le 31/05/2011

Le Commissaire général au Tourisme,

Jean-Pierre LAMBOT.